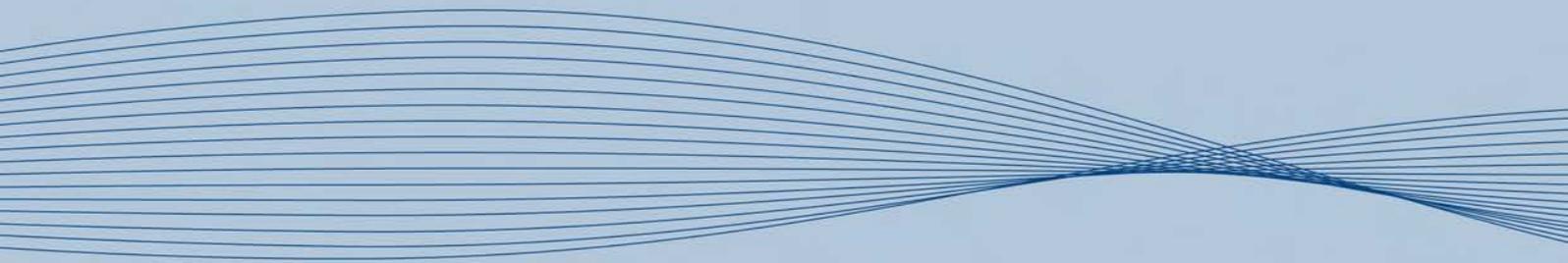




OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES IEOM

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2012



INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Siège social

164, rue de Rivoli - 75001 Paris

Tél. +33 1 53 44 41 41

Fax +33 1 44 87 99 62

Rapport d'activité 2012
de l'Observatoire des tarifs bancaires IEOM

adressé à

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances

par

Monsieur Nicolas de Sèze,
Directeur général de l'Institut d'Emission d'Outre-mer

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
1. Des tarifs bancaires moyens orientés en légère majorité à la baisse en Nouvelle-Calédonie, majoritairement à la hausse en Polynésie française	5
2. Pour une majorité des services bancaires, les tarifs demeurent plus élevés en moyenne dans les COM du Pacifique qu'en métropole.....	6
3. Analyse détaillée et évolution des tarifs bancaires « standard » entre octobre 2011 et octobre 2012.....	7
4. Analyse détaillée et évolution des autres tarifs suivis par l'Observatoire entre octobre 2011 et octobre 2012.....	11
 ANNEXES	
Annexe 1 - Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie	16
Annexe 2 - Synthèse, par géographie, de l'évolution des tarifs (octobre 2011 à octobre 2012).....	17
Annexe 3 - Synthèse, par géographie, du niveau moyen des tarifs bancaires « standard » à octobre 2012.....	18
Annexe 4 - Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « standard » (tarifs moyens tous COM).....	19
Annexe 5 - Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « hors standard » (tarifs moyens tous COM)	21
Annexe 6 - L'Observatoire semestriel des tarifs bancaires d'octobre 2012	24

AVANT-PROPOS

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEOM a été entériné par la loi de régulation financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du Code monétaire et financier : « *Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement.* »

Le premier rapport d'activité de l'Observatoire de l'IEOM, remis au Ministre en avril 2012, couvrait la période d'avril 2009 à avril 2011. Le présent rapport d'activité couvre la période d'octobre 2011 à octobre 2012.

L'analyse des évolutions montre une diversité des situations d'une collectivité à l'autre :

- en Nouvelle-Calédonie, une légère majorité des tarifs bancaires moyens ont été orientés à la baisse. En Polynésie française, ils ont été majoritairement orientés à la hausse ; à Wallis-et-Futuna, la quasi-totalité des tarifs moyens sont restés inchangés ;
- pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés en moyenne dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique qu'en métropole ; cette moyenne recouvre toutefois une situation légèrement contrastée entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;
- tout comme dans les DOM, les frais de tenue de compte demeurent une spécificité des COM du Pacifique (neuf établissements sur dix en perçoivent), même s'ils commencent à se développer en métropole¹.



Nicolas de Sèze
Directeur général de l'IEOM

¹ Le rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires 2013 du CCSF note en effet (dans son chapitre 4) un accroissement du nombre d'établissements tarifant la tenue de comptes actifs s'accompagnant d'une hausse du prix moyen facturé.

Méthodologie de l'Observatoire des tarifs bancaires

Depuis 2009, l'IEOM relève chaque semestre, respectivement au 1^{er} avril puis au 1^{er} octobre, des tarifs individuels de services bancaires tels qu'ils sont présentés dans les plaquettes tarifaires mises en ligne sur les sites Internet des 10 banques installées dans les 3 collectivités territoriales couvertes par la zone d'intervention de l'IEOM.

Les 10 banques précitées appartiennent toutes à un des 4 grands réseaux bancaires (BNPP, BPCE, OPT, Société Générale), comme le détaille le tableau présenté en Annexe 1. Ces banques sont soit filiales, soit succursales de ces groupes, et peuvent intervenir sur plusieurs géographies, en pratiquant des tarifications homogènes ou différenciées.

Sur la base de ces relevés, et après confirmation des données par chaque banque, l'IEOM calcule le tarif moyen de chaque service observé par géographie ainsi que le tarif moyen pour la zone IEOM. Le tarif moyen d'un service pour une géographie est calculé en pondérant le tarif unitaire de chaque banque par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par la banque (sa part de marché). Le tarif moyen d'un service pour l'ensemble de la zone IEOM est calculé en pondérant les tarifs moyens de chaque géographie par le nombre total de comptes ordinaires de particuliers sur la géographie en question. La diffusion du tarif moyen calculé est réalisée seulement si la représentativité du service est significative. La mention N.S, « non significatif », est apposée le cas échéant.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des COM. Compte tenu de certaines sous-catégories, les tarifs « standard » examinés dans ce rapport sont, au final, au nombre de 15. Par ailleurs, l'analyse porte également sur 18 autres tarifs relevés par l'Observatoire.

Afin de permettre des comparaisons avec la métropole, le rapport annuel d'activité de l'observatoire des tarifs bancaires de l'IEOM, de même que ses publications semestrielles, mentionnent, pour les tarifs « standard » précités, les tarifs moyens métropolitains tels que calculés par le CCSF.

1

DES TARIFS BANCAIRES MOYENS ORIENTÉS EN LÉGÈRE MAJORITÉ À LA BAISSÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE, MAJORITAIREMENT À LA HAUSSE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (Annexe 2)

Comme l'illustre le tableau ci-dessous (tiré de l'Annexe 2 du présent rapport), la situation est contrastée entre d'un côté La Nouvelle-Calédonie, où le nombre de tarifs moyens qui ont évolué à la baisse est plus élevé que celui des tarifs moyens qui ont évolué à la hausse, et de l'autre la Polynésie française, où une majorité des tarifs moyens sont en hausse. A Wallis-et-Futuna, une majorité des services bancaires est restée stable.

Evolution des tarifs moyens entre octobre 2011 et octobre 2012

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
Tarifs gratuits	6	1	11	1
Tarifs en baisse	17	9	-	15
Tarifs en hausse	6	20	1	12
Tarifs stables	1	1	18	2
Sans objet*	3	2	3	3

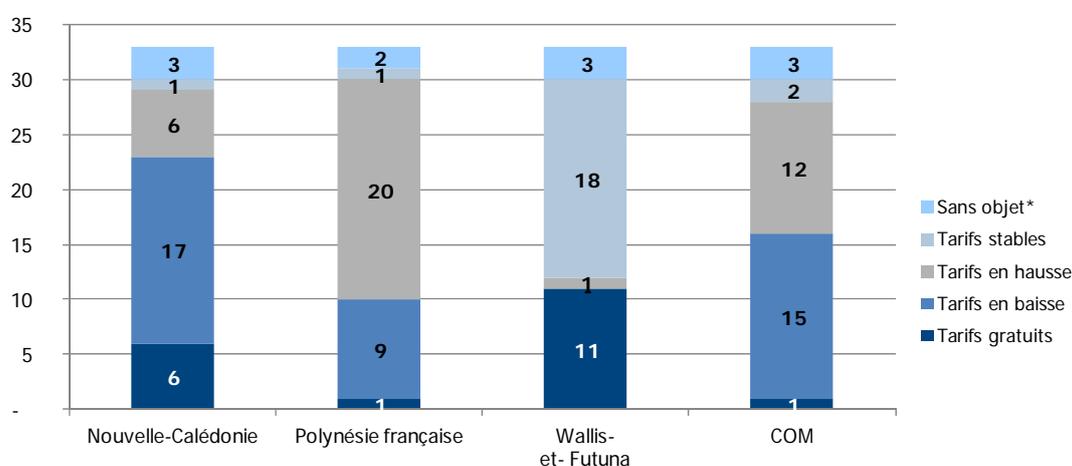
* tarifs ne donnant pas lieu à un calcul de moyenne

En Nouvelle-Calédonie, 17 des 33 tarifs collectés sont orientés à la baisse. La baisse la plus significative concerne le virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (-76,3 %). La principale augmentation observée porte sur la carte de paiement à autorisation systématique (+39 %).

En Polynésie française, 20 des 33 tarifs collectés sont orientés à la hausse. Les augmentations tarifaires les plus marquantes concernent la lettre d'injonction (ou information préalable (+35,9 %)) ainsi que le retrait dans un DAB d'un autre établissement. Les baisses les plus marquantes portent sur les frais d'opposition de prélèvement au guichet et par Internet (-48,7 % chacun) ainsi que les frais de virement permanent (-35,5 %).

Seul 1 tarif bancaire à Wallis-et-Futuna a augmenté (les frais de commission d'intervention +30 %) contre 18 restés inchangés et 11 tarifs gratuits.

Evolution des tarifs moyens entre octobre 2011 et octobre 2012



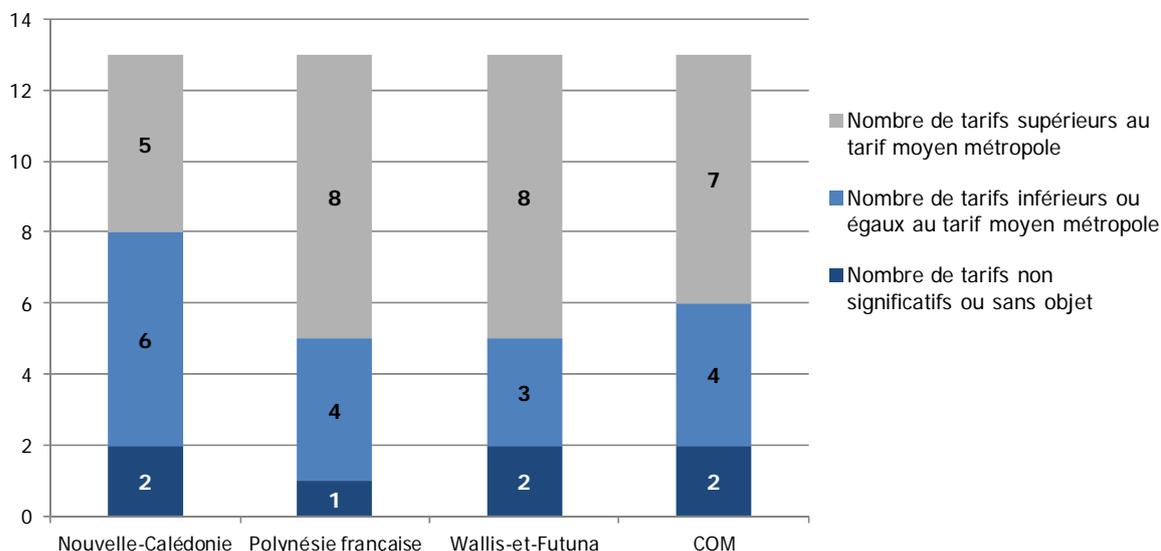
* tarifs ne donnant pas lieu à un calcul de moyenne

2 POUR UNE MAJORITÉ DES SERVICES BANCAIRES, LES TARIFS DEMEURENT PLUS ÉLEVÉS EN MOYENNE DANS LES COM DU PACIFIQUE QU'EN MÉTROPOLE (Annexes 3 et 4)

Suite à son enquête annuelle auprès des établissements de crédits métropolitains, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié 13 tarifs moyens pondérés, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEOM. Ces tarifs moyens de la métropole, qui correspondent à ceux de l'extrait standard, constituent des points de référence qui permettent d'enrichir l'analyse des tarifs moyens de la zone IEOM et de ceux de chaque géographie. A noter toutefois que la moyenne COM n'a pu être calculée pour 2 des tarifs « standard » (les alertes et les abonnements SMS) du fait d'un nombre encore limité d'établissements proposant ce service.

- Une majorité (7) des tarifs « standard » dans les COM se situe à un niveau supérieur à ceux de la métropole. L'écart le plus significatif porte sur le tarif moyen de l'abonnement Internet qui est plus de 7 fois plus élevé dans les COM.
- Deux des trois géographies présentent une majorité de leurs tarifs moyens supérieurs aux tarifs métropolitains. En Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, 8 tarifs sur 13 sont supérieurs à ceux observés en métropole. La Nouvelle-Calédonie présente un profil inverse avec 5 tarifs supérieurs à ceux de la métropole pour 6 tarifs inférieurs ou égaux à la moyenne métropolitaine.

Comparaison des tarifs moyens standards dans les COM du Pacifique avec les tarifs moyens métropolitains (2013)



Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments pouvant contribuer à déterminer le niveau de la tarification bancaire pourraient être pris en compte : le maintien de frais spécifiques de tenue de compte dans la zone d'intervention de l'IEOM, le développement des offres des gammes de moyens de paiement alternatifs GPA, (encore peu proposé dans les COM du Pacifique), la prédominance des offres groupées de services (« forfaits ») difficilement comparables à ce jour, l'analyse par profil des frais attachés à l'utilisation d'un compte bancaire, etc.

La suite de ce rapport reprend l'évolution individuelle des tarifs bancaires correspondant à l'extrait standard, puis des autres tarifs relevés par l'Observatoire.

3

ANALYSE DÉTAILLÉE ET ÉVOLUTION DES TARIFS BANCAIRES « STANDARD » ENTRE OCTOBRE 2011 ET OCTOBRE 2012¹

3-1 Abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet

Le tarif moyen de l'abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet a augmenté dans les COM de 3,5 %. En octobre 2012, le tarif moyen COM (564 F CFP) est nettement supérieur au tarif moyen observé en métropole (74 F CFP), avec néanmoins une importante disparité entre les 3 COM. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna est respectivement de 840 et 943 F CFP alors qu'il est de 311 F CFP en Polynésie française où ce service est gratuit dans 2 établissements.

3-2 Abonnement aux Alertes SMS

Le tarif moyen de l'abonnement aux alertes SMS (par mois) n'a pu être calculé que pour la Polynésie française, ce service restant encore peu développé dans les COM. En effet, en octobre 2012, seuls 5 établissements sur 10 proposent ce service (2 en Nouvelle-Calédonie et 3 en Polynésie française). La Polynésie française affiche une moyenne de 183 F CFP contre 248 F CFP en métropole.

3-3 Alerte SMS (prix par message)

Un seul établissement, qui se situe en Polynésie française propose une tarification par message pour les alertes SMS, en octobre 2012, ce qui ne permet pas le calcul d'une moyenne. En métropole, en janvier 2013, ce service est largement facturé, avec un tarif moyen de 31 F CFP.

3-4 Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)

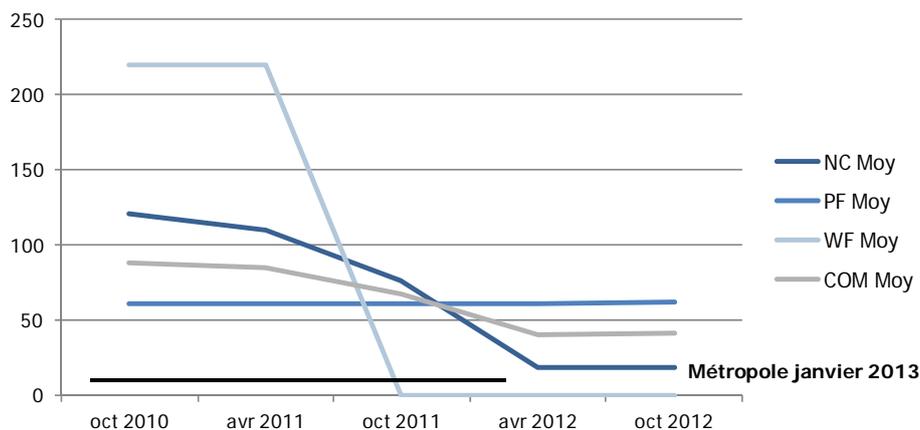
Le tarif moyen des virements occasionnels externes dans le territoire en agence a augmenté de 0,7 % dans les COM. la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie affiche un tarif moyen inférieur à celui de la métropole (avec respectivement 244 F CFP et 360 F CFP contre 419 F CFP en métropole).

3-5 Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)

Le tarif moyen des virements occasionnels externes dans le territoire par Internet a significativement diminué dans les COM (-38,8 %) mais reste très largement supérieur en 2012 à celui de la métropole². En effet, le prix moyen de ce service est de 18 F CFP en Nouvelle-Calédonie (-76,3 % par rapport à octobre 2011), 62 F CFP en Polynésie française et gratuit à Wallis-et-Futuna alors qu'il est de 1 F CFP en métropole.

¹ Pour faciliter la comparaison entre les tarifs des COM et ceux de la métropole, ces derniers sont exprimés, dans la suite de ce rapport, en équivalent F CFP (pour mémoire : 1 000 F CFP = 8,38 €, soit 1 euro = 119,33 F CFP).

² Tarif des virements SEPA occasionnels par Internet.

Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (tarifs moyens dans les COM et en métropole)

Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM et rapport annuel-CCSF

3-6 Mise en place d'une autorisation de prélèvement

Le prix moyen de la mise en place d'une autorisation de prélèvement dans les COM a augmenté de 5,4 %. En 2012, le tarif de ce service demeure en Nouvelle-Calédonie (1 176 F CFP), en Polynésie française (2 341 F CFP) et à Wallis-et-Futuna (1 600 F CFP) très largement au-dessus du tarif moyen en métropole (334 F CFP).

3-7 Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)

Le tarif moyen des frais par prélèvement (à l'unité) reste inchangé dans les COM, il est gratuit dans 8 établissements sur 10 en octobre 2012. Ce service est gratuit dans l'ensemble des banques de métropole, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna mais demeure payant en 2012 dans 2 établissements en Polynésie française.

3-8 Carte de paiement internationale à débit différé

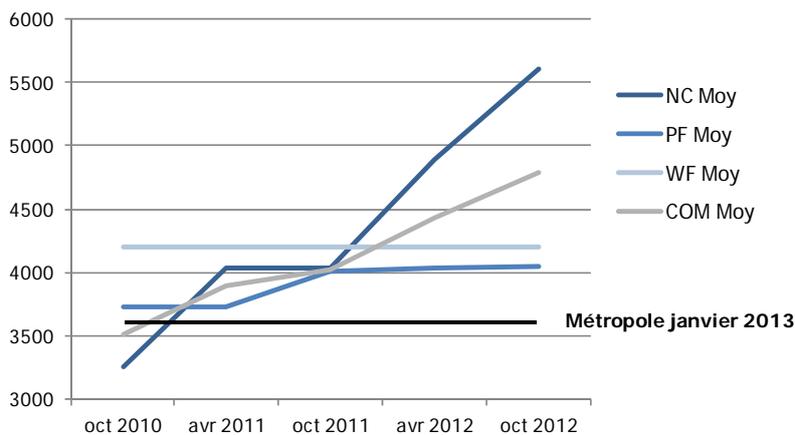
Le tarif moyen de la carte de paiement internationale à débit différé dans les COM a progressé de 1,4%. Cette tendance à la hausse est davantage ressentie en Nouvelle-Calédonie (+2,6 %) qu'en Polynésie française (+1 %) et à Wallis-et-Futuna (0 %). La tarification de ce service est inférieure à la moyenne métropolitaine (5 277 F CFP) en Nouvelle-Calédonie (4 813 F CFP) mais reste supérieure en Polynésie française (5 643 F CFP) et à Wallis-et-Futuna (5 500 F CFP).

3-9 Carte de paiement internationale à débit immédiat

Le prix moyen d'une carte de paiement internationale à débit immédiat a baissé de 2,5 % dans les COM. Les évolutions tarifaires sont différentes selon les géographies, avec un tarif orienté à la baisse en Nouvelle-Calédonie, une tendance à la hausse en Polynésie française et une stabilité à Wallis-et-Futuna. Le tarif moyen COM (4 547 F CFP) demeure supérieur au tarif moyen en métropole (4 519 F CFP).

3-10 Carte de paiement à autorisation systématique

Le tarif moyen des cartes de paiement à autorisation systématique a augmenté de 18,9 % dans les COM. Il a significativement progressé en Nouvelle-Calédonie (+39 %), très modérément en Polynésie française (+0,8 %) et est resté inchangé à Wallis-et-Futuna.

Carte de paiement à autorisation systématique (tarifs moyens dans les COM et en métropole)

Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM et rapport annuel-CCSF

3-11 Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1^{er} retrait)

Le tarif moyen du premier retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale a augmenté de 9,7% dans les COM. Le prix de ce service a connu une forte hausse en Polynésie française (+25,5 %), alors qu'il a diminué en Nouvelle-Calédonie (-3,9 %).

Les données collectées sur ce service nous permettent de connaître la tendance de l'évolution de la tarification pour ce service mais ne permettent pas de comparaison avec les données collectées par le CCSF pour la métropole. En effet, si les premiers retraits sont gratuits dans la totalité des banques de l'échantillon, les retraits suivants sont le plus souvent payants. Les prochains Observatoires tenteront de surmonter cette difficulté méthodologique afin d'aboutir à un prix moyen qui puisse être comparé à celui du CCSF pour la métropole¹.

3-12 Commission d'intervention (par opération)

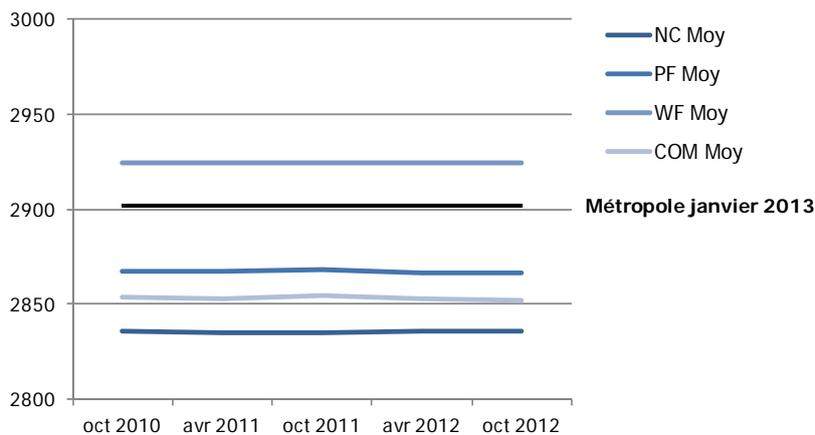
Le tarif moyen d'une commission d'intervention a connu une hausse de 1,8 % dans les COM. C'est en Nouvelle-Calédonie qu'il est le plus élevé (1 406 F CFP), devant la Polynésie française (1 302 F CFP) et Wallis-et-Futuna (1 300 F CFP), contre 983 F CFP en métropole.

3-13 Assurance perte ou vol des moyens de paiement

Le prix moyen dans les COM de l'assurance pour perte ou vol des moyens de paiement s'établit à 2 852 F CFP en diminution de 0,1 % entre octobre 2011 et octobre 2012. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie (2 836 F CFP) et en Polynésie française (2 866 F CFP) est inférieur au tarif moyen relevé en métropole (2 903 F CFP).

¹ Le CCSF calcule un prix moyen sur le premier prix facturé pour ce service.

Assurance perte ou vol des moyens de paiement (tarifs moyens dans les COM et en métropole)



Source : Observatoire des tarifs bancaires – IEOM et rapport annuel-CCSF

3-14 Frais de tenue de compte (par an)

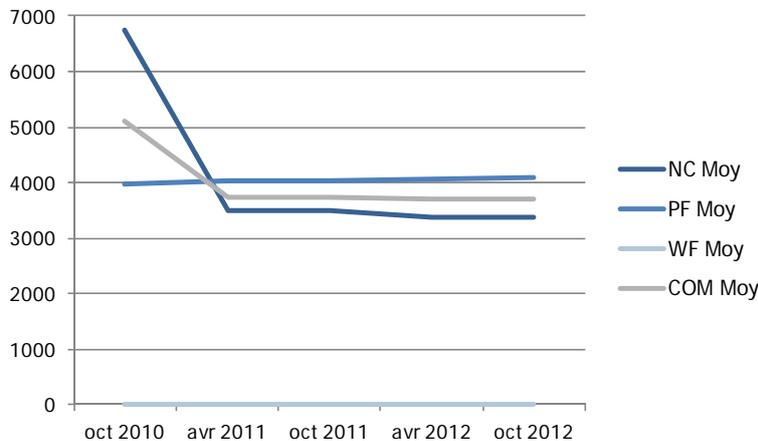
Le tarif moyen annuel pour la tenue de compte dans les COM s’est contracté de 1,6 %. Le tarif moyen le plus élevé est à Wallis-et-Futuna (7 000 F CFP). Il est de 4 063 F CFP en Nouvelle-Calédonie et de 4 176 F CFP en Polynésie française, avec la constatation d’une baisse en 2012 de cette tarification sur les deux géographies.

Par ailleurs, 9 des 10 établissements des COM présentent des frais de tenue de compte. Tout comme dans les DOM, ils demeurent une spécificité des COM du Pacifique même s’ils commencent à se développer en métropole. Le Rapport de l’Observatoire des tarifs bancaires 2013 du CCSF note en effet (dans son chapitre 4) un accroissement du nombre d’établissements tarifiant la tenue de comptes actifs s’accompagnant d’une hausse du prix moyen facturé.

3-15 Frais de tenue de compte sans mouvement

Le tarif moyen pour la tenue d’un compte sans mouvement a baissé de 0,9 % dans les COM. Il continue à être gratuit dans cinq établissements sur dix des COM en 2012. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie continue de baisser (-3,7 %), alors qu’il s’affiche en hausse en Polynésie française (+1,6 %).

Frais de tenue de compte sans mouvement (tarifs moyen dans les COM)



4 ANALYSE DÉTAILLÉE ET ÉVOLUTION DES AUTRES TARIFS SUIVIS PAR L'OBSERVATOIRE ENTRE OCTOBRE 2011 ET OCTOBRE 2012

4-1 Frais de mise en place d'un virement permanent

Le tarif moyen de mise en place d'un virement permanent a diminué de 2 % dans les COM. La baisse est de 1,7 % en Nouvelle-Calédonie et de 0,1 % en Polynésie française. L'écart de tarification reste conséquent entre ces deux géographies avec respectivement 824 F CFP et 2 879 F CFP.

4-2 Frais de virement permanent (par virement)

Le tarif moyen d'un virement permanent a baissé de 6,9 % dans les COM. Cette baisse concerne essentiellement la tarification en Polynésie française (-35,5 %), et dans une moindre mesure la tarification en Nouvelle-Calédonie (-0,3 %) ou le prix moyen de ce service est plus de cinq fois plus élevé qu'en Polynésie française (331 FCFP contre 60 F CFP).

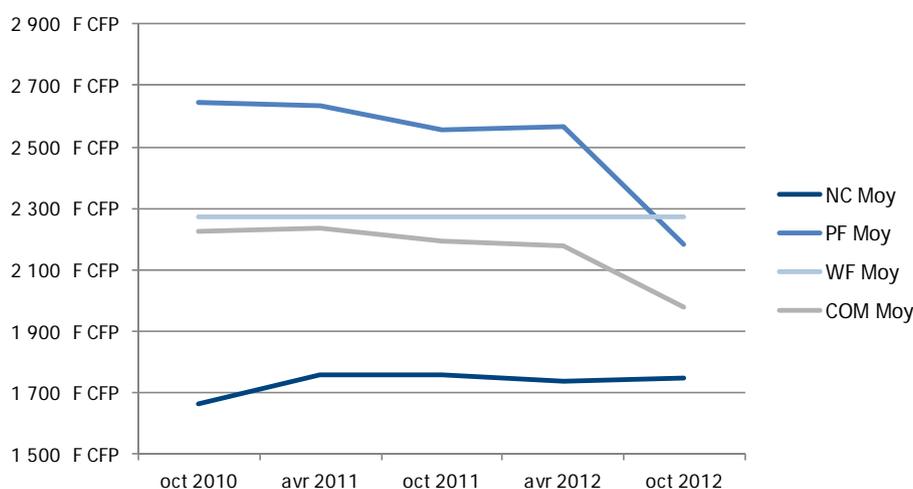
4-3 Opposition sur virement

Les oppositions sur virement sont désormais gratuites dans l'ensemble des établissements dans les COM.

4-4 Frais de rejet de virement

Le tarif moyen d'un rejet de virement dans les COM a enregistré une baisse de 9,6 %. Cette baisse concerne le tarif moyen en Polynésie française (-14,5 %) et, dans une moindre mesure, le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie (-0,5 %). A Wallis-et-Futuna, ce tarif est resté inchangé.

[Frais de rejet de virement \(tarifs moyens dans les COM\)](#)



4-5 Forfait sans chéquier / Gamme de moyens de paiement alternatifs, GPA (par mois)

Le tarif moyen d'un forfait sans chéquier / GPA (par mois) n'a pu être calculé que pour la Nouvelle-Calédonie (439 F CFP), ce service restant encore peu développé dans les COM. En octobre 2012, 6 établissements sur 10 proposent ce service (4 en Nouvelle-Calédonie, 1 en Polynésie française et 1 à Wallis-et-Futuna).

4-6 Opposition sur chèque

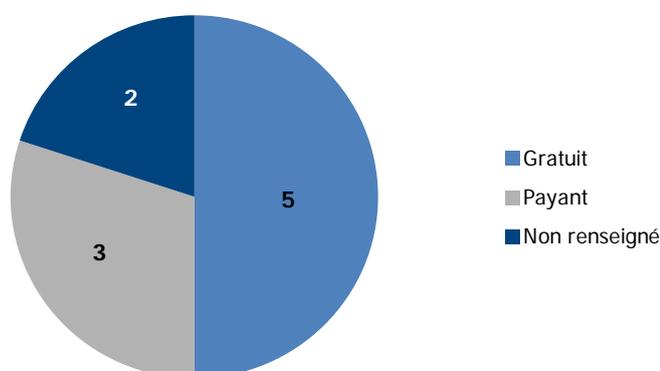
Le tarif moyen des oppositions sur chèque a baissé de 0,4 % dans les COM. En octobre 2012, ce tarif moyen diffère significativement entre la Polynésie française (4 145 F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (2 935 F CFP). De même, la fourchette de prix entre les banques qui tarifient ce service est extrêmement étendue (de 1 760 F CFP jusqu'à 6 073 F CFP).

4-7 Lettre d'injonction (ou information préalable)

Le tarif moyen d'une lettre d'injonction a progressé de 14,9 % dans les COM. La fourchette de prix demeure étendue, le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie s'établissant à 1 087 F CFP en octobre 2012, contre 469 F CFP en Polynésie française et alors qu'il est gratuit à Wallis-et-Futuna.

En octobre 2012, 50 % des établissements ne facturent pas ce service, celui-ci étant inclus dans le forfait de rejet de chèque.

[Lettre d'injonction \(ou information préalable\) \(tarif par établissement dans les COM\)](#)



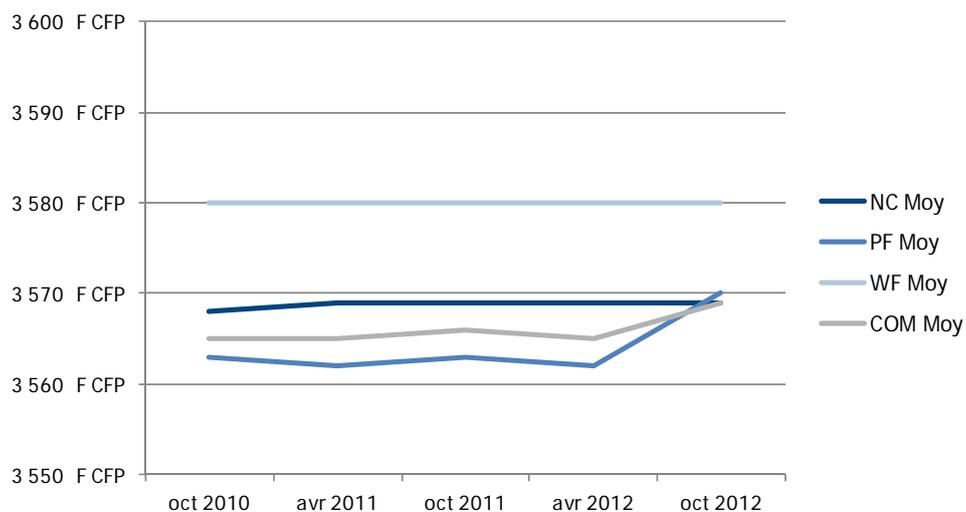
4-8 Frais de rejet de chèque

Le décret n° 2010-505 du 17 mai 2010 rend applicables, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, les dispositions du décret n° 2009-934 du 29 juillet 2009 relatif à la fourniture de services de paiement et à la création des établissements de paiement. Les frais bancaires perçus par le tiré à l'occasion du rejet d'un chèque ne peuvent excéder un montant de 30 euros (3 579 F CFP) pour les chèques d'un montant inférieur ou égal à 50 euros (5 967 F CFP) et un montant de 50 euros (5 967 F CFP) pour les chèques d'un montant supérieur à 50 euros.

Frais de rejet de chèque < 5967 F CFP (décret 2010-505)

Le tarif moyen d'un rejet de chèque inférieur à 5 967 F CFP a très légèrement augmenté (+0,1 %) dans les COM.

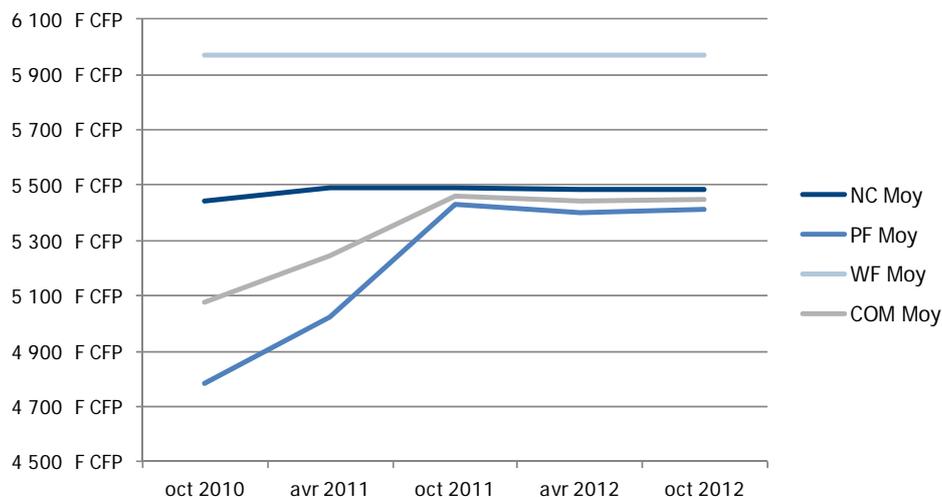
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP (tarifs moyens dans les COM)



Frais de rejet de chèque > 5967 F CFP (décret 2010-505)

Le tarif moyen d'un rejet de chèque supérieur à 5 967 F CFP a diminué de 0,2 % dans les COM.

Frais de rejet de chèque >5967 F CFP (tarifs moyens dans les COM)



4-9 Frais relatifs à la délivrance d'un chèque de banque

Le tarif moyen relatif à la délivrance d'un chèque de banque a augmenté de 0,2 % dans les COM. C'est à Wallis-et-Futuna que le tarif moyen est le plus élevé, 3 000 F CFP, contre 2 922 F CFP en Nouvelle-Calédonie et 2 513 F CFP en Polynésie française.

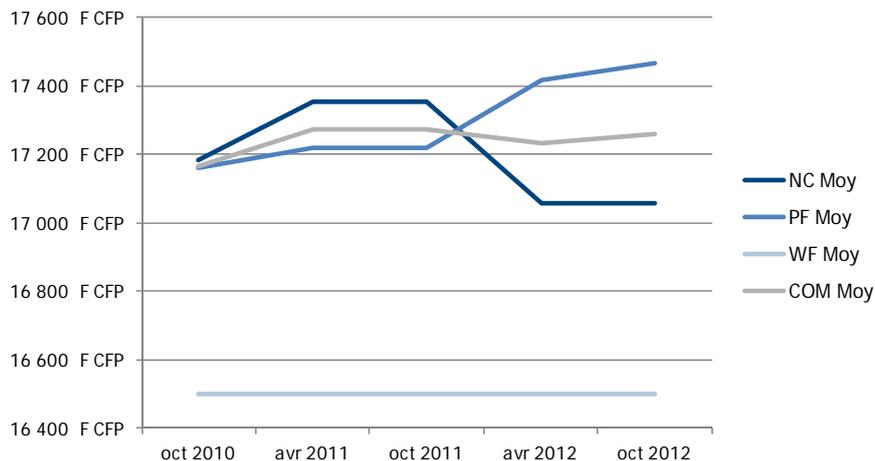
4-10 Opposition sur carte bancaire

Le tarif moyen d'une opposition sur carte bancaire a connu une hausse de 2,7 %. Ce service est gratuit dans neuf banques sur dix. En Polynésie française le tarif moyen est de 1 140 F CFP.

4-11 Carte bancaire Visa premier

Le tarif moyen de la carte bancaire Visa premier s'est contracté de 0,1 % dans les COM. Le tarif est en baisse de 1,7 % en Nouvelle-Calédonie, à 17 056 F CFP, contre une hausse de 1,4 % en Polynésie française, à 17 466 F CFP. Le tarif moyen est resté stable à Wallis-et-Futuna à 16 500 F CFP.

Carte bancaire Visa premier (tarifs moyens dans les COM)



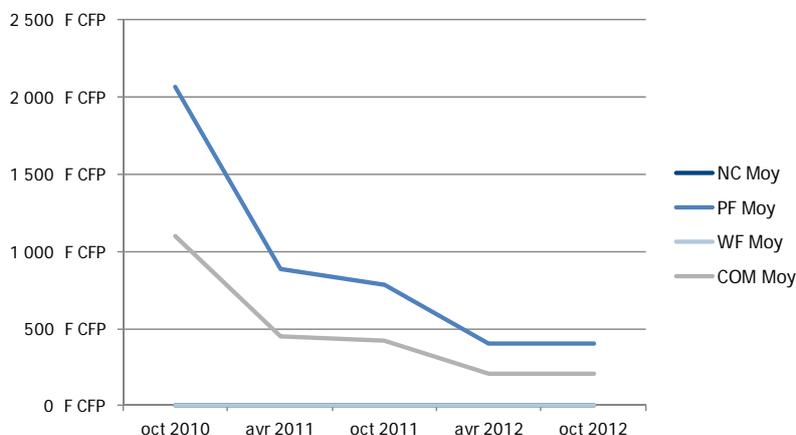
4-12 Carte bancaire Visa premier : droit d'entrée

Le droit d'entrée pour détention d'une carte bancaire Visa a diminué de 58,9 % dans les COM. Il devient gratuit dans 7 établissements sur 10 en octobre 2012.

4-13 Opposition de prélèvement opérée au guichet

Le tarif moyen d'une opposition de prélèvement effectuée au guichet s'élève à 211 F CFP, soit une diminution de 50 % entre octobre 2011 et octobre 2012. En Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à Wallis-et-Futuna ce service est gratuit dans l'ensemble des banques. Le tarif moyen en Polynésie française est de 401 F CFP où il demeure payant dans un établissement.

Opposition de prélèvement opérée au guichet (tarifs moyens dans les COM)



4-14 Opposition de prélèvement par Internet ou téléphone

Le prix moyen d'une opposition par Internet ou téléphone a diminué de 50 %. Ce service est gratuit dans la quasi-totalité des établissements puisqu'un seul établissement en Polynésie française le facture.

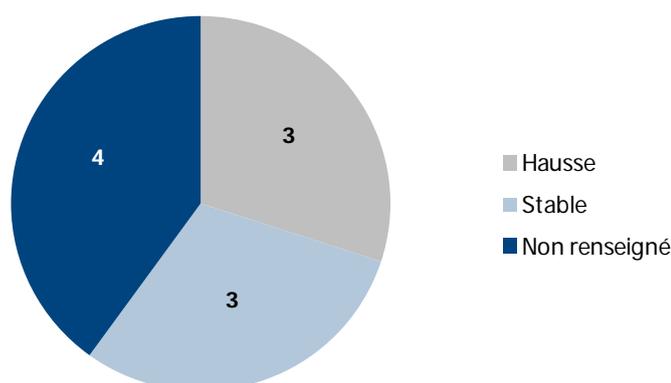
4-15 Frais de rejet de prélèvement (décret 2010-505)

Le tarif moyen des frais de rejet de prélèvement dans les COM n'enregistre aucune variation au cours de la période sous revue. Néanmoins, cette stabilité globale masque une légère baisse en Nouvelle-Calédonie (-0,3 %), une hausse en Polynésie française (+0,4 %) et un tarif inchangé à Wallis-et-Futuna.

4-16 Frais de transfert du CEL, PEL vers un autre établissement

Seuls six établissements sur dix présentent un tarif pour le transfert du CEL, PEL vers un autre établissement. En octobre 2012, le prix moyen en Polynésie française est 3,4 fois plus élevé qu'en Nouvelle-Calédonie (16 181 F CFP contre 4 719 F CFP).

Frais de transfert du CEL, PEL vers un autre établissement (tarif par établissement dans les COM)



4-17 Frais d'un avis à tiers détenteur (ATD)

Le tarif moyen d'un avis à tiers détenteur (ATD) a augmenté de 1,1 % dans les COM. Quatre établissements ont augmenté leur tarif et six ne l'ont pas modifié. La dispersion des tarifs entre les géographies et dans chacune des géographies est importante. Le tarif moyen en Nouvelle-Calédonie (15 034 F CFP) est presque deux fois plus élevé que celui observé en Polynésie (8 361 F CFP). Le tarif unitaire minimum observé est de 6 000 F CFP contre 17 850 F CFP pour le tarif le plus élevé.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie

Groupe bancaire / enseigne	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Total
Société générale	SGCB	BP		2
BNP Paribas	BNPP NC		BWF	2
Caisse d'Epargne (via financière Océor)	BNC et CENC*	BT		2
Banques Populaires	BCI	SOCREDO		2
Office des Postes et Télécommunications	OPT NC	OPT PF		2
Nombre d'établissements	5	4	1	10

* Fusion de la BNC et de la CENC en 2010

Annexe 2 : Synthèse, par géographie, de l'évolution des tarifs (octobre 2011 à octobre 2012)

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	3,45%	-0,96%	0,00%	3,49%
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	N.S	1,10%	S.O	N.S
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	S.O	N.S	S.O	N.S
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	-0,83%	0,83%	0,00%	0,67%
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)	-76,32%	1,64%	gratuit	-38,81%
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	-1,09%	10,06%	0,00%	5,41%
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	gratuit	0,00%	gratuit	0,00%
Carte de paiement internationale à débit différé	2,58%	0,98%	0,00%	1,37%
Carte de paiement internationale à débit immédiat	-5,85%	0,66%	0,00%	-2,49%
Carte de paiement à autorisation systématique	39,05%	0,82%	0,00%	18,93%
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1 ^{er} retrait)	-3,90%	25,49%	gratuit	9,68%
Commission d'intervention (par opération)	2,33%	0,31%	30,00%	1,80%
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	0,04%	-0,07%	0,00%	-0,07%
Frais de tenue de compte (par an)	-2,94%	-0,36%	0,00%	-1,56%
Frais sur compte sans mouvement (par an)	-3,68%	1,57%	gratuit	-0,91%
Frais de mise en place Virement permanent	-1,67%	-0,14%	0,00%	-2,00%
Frais Virement permanent (par virement)	-0,30%	-35,48%	0,00%	-6,90%
Opposition sur virement	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Frais de rejet virement	-0,51%	-14,49%	0,00%	-9,58%
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	N.S	N.S	gratuit	N.S
Opposition sur chèque	-0,17%	0,29%	0,00%	-0,36%
Lettre d'injonction (ou information préalable)	-3,89%	35,94%	gratuit	14,93%
Frais de rejet de chèque < 5967 F CFP (décret 2010-505)	0,00%	0,20%	0,00%	0,08%
Frais de rejet de chèque > 5967 F CFP (décret 2010-505)	-0,13%	-0,31%	0,00%	-0,22%
Délivrance d'un chèque de banque	-0,44%	0,44%	0,00%	0,22%
Opposition sur carte bancaire	gratuit	5,65%	gratuit	2,75%
Carte bancaire VISA premier	-1,72%	1,44%	0,00%	-0,06%
Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	gratuit	2,05%	gratuit	-58,93%
Opposition de prélèvement au guichet	gratuit	-48,72%	gratuit	-50,00%
Opposition de prélèvement par internet/téléphone	gratuit	-48,72%	gratuit	-50,00%
Frais de rejet de prélèvement (décret 2010-505)	-0,30%	0,37%	0,00%	0,00%
Transfert du CEL, PEL vers un autre EC	0,28%	1,38%	S.O	-0,42%
Frais ATD, saisie	-0,23%	1,01%	0,00%	1,12%

Nombre de tarifs	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
Tarifs gratuits	6	1	11	1
Tarifs en baisse	17	9	-	15
Tarifs en hausse	6	20	1	12
Tarifs stables	1	1	18	2
Sans objet*	3	2	3	3

* tarifs ne donnant pas lieu à un calcul de moyenne

 Baisse du tarif
 Hausse du tarif

S.O : sans objet

N.S : non significatif

Annexe 3 : Synthèse, par géographie, du niveau moyen des tarifs bancaires « standard » à octobre 2012

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM	Métropole
Abonnement permettant de gérer ses comptes par Internet (par mois)	840 F CFP	311 F CFP	943 F CFP	564 F CFP	74 F CFP
Alertes SMS (par mois)	N.S	183 F CFP	S.O	N.S	248 F CFP
Alertes SMS (par message)	S.O	N.S	S.O	N.S	31 F CFP
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	360 F CFP	244 F CFP	440 F CFP	300 F CFP	419 F CFP
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)	18 F CFP	62 F CFP	0 F CFP	41 F CFP	1 F CFP
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 176 F CFP	2 341 F CFP	1 600 F CFP	1 791 F CFP	334 F CFP
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0 F CFP	60 F CFP	0 F CFP	32 F CFP	0 F CFP
Carte de paiement internationale à débit différé	4 813 F CFP	5 643 F CFP	5 500 F CFP	5 255 F CFP	5 277 F CFP
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 327 F CFP	4 732 F CFP	5 000 F CFP	4 547 F CFP	4 519 F CFP
Carte de paiement à autorisation systématique	5 612 F CFP	4 044 F CFP	4 200 F CFP	4 788 F CFP	3 564 F CFP
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74 F CFP	64 F CFP	0 F CFP	68 F CFP	106 F CFP
Commission d'intervention (par opération)	1 406 F CFP	1 302 F CFP	1 300 F CFP	1 357 F CFP	983 F CFP
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 836 F CFP	2 866 F CFP	2 924 F CFP	2 852 F CFP	2 903 F CFP

Nombre de tarifs	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM
inférieurs ou égaux au tarif moyen métropole	6	4	3	4
supérieurs au tarif moyen métropole	5	8	8	7
non significatifs ou sans objet	2	1	2	2

Tarif moyen inférieur ou égal au tarif métropole
 Tarif moyen supérieur au tarif métropole

S.O : sans objet

N.S : non significatif

Annexe 4 : Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « standard » (tarifs moyens tous COM)

Abonnement Internet (par mois)							CCSF	74 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
3,4%	NC Moy	767 F CFP	790 F CFP	812 F CFP	840 F CFP	840 F CFP	1035%	
-1,0%	PF Moy	319 F CFP	314 F CFP	314 F CFP	311 F CFP	311 F CFP	320%	
0,0%	WF Moy	0 F CFP	800 F CFP	943 F CFP	943 F CFP	943 F CFP	1174%	
3,5%	COM Moy	505 F CFP	534 F CFP	545 F CFP	564 F CFP	564 F CFP	662%	

Alertes SMS (par mois)							CCSF	248 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
N.S.	NC Moy	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
1,1%	PF Moy	180 F CFP	181 F CFP	181 F CFP	183 F CFP	183 F CFP	-26%	
S.O.	WF Moy	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	N.S.	
N.S.	COM Moy	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	

Alertes SMS (par message)							CCSF	31 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
S.O.	NC Moy	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	N.S.	
N.S.	PF Moy	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	
S.O.	WF Moy	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	N.S.	
N.S.	COM Moy	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	

Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)							CCSF	419 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
-0,8%	NC Moy	357 F CFP	363 F CFP	363 F CFP	359 F CFP	360 F CFP	-14%	
0,8%	PF Moy	241 F CFP	241 F CFP	242 F CFP	244 F CFP	244 F CFP	-42%	
0,0%	WF Moy	440 F CFP	5%					
0,7%	COM Moy	292 F CFP	298 F CFP	298 F CFP	300 F CFP	300 F CFP	-28%	

Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement)							CCSF	1 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
-76,3%	NC Moy	121 F CFP	110 F CFP	76 F CFP	18 F CFP	18 F CFP	1700%	
1,6%	PF Moy	61 F CFP	61 F CFP	61 F CFP	61 F CFP	62 F CFP	6100%	
gratuit	WF Moy	220 F CFP	220 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	gratuit	
-38,8%	COM Moy	88 F CFP	85 F CFP	67 F CFP	40 F CFP	41 F CFP	N.S.	

Mise en place d'une autorisation de prélèvement							CCSF	334 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
-1,1%	NC Moy	1 154 F CFP	1 189 F CFP	1 189 F CFP	1 172 F CFP	1 176 F CFP	252%	
10,1%	PF Moy	2 109 F CFP	2 126 F CFP	2 127 F CFP	2 110 F CFP	2 341 F CFP	601%	
0,0%	WF Moy	1 600 F CFP	379%					
5,4%	COM Moy	1 698 F CFP	1 698 F CFP	1 699 F CFP	1 668 F CFP	1 791 F CFP	436%	

Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)							CCSF	0 F CFP
Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole	
gratuit	NC Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	gratuit	
0,0%	PF Moy	381 F CFP	60 F CFP	60 F CFP	60 F CFP	60 F CFP	N.S.	
gratuit	WF Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	gratuit	
0,0%	COM Moy	223 F CFP	32 F CFP	32 F CFP	32 F CFP	32 F CFP	N.S.	

■ Hausse du tarif
■ Baisse du tarif

■ Tarif moyen supérieur au tarif métropole
■ Tarif moyen inférieur ou égal au tarif métropole

S.O : sans objet
N.S : non significatif

Carte de paiement internationale à débit différé

CCSF

5 277 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole
2,6%	NC Moy	4 637 F CFP	4 692 F CFP	4 692 F CFP	4 813 F CFP	4 813 F CFP	-9%
1,0%	PF Moy	5 580 F CFP	5 582 F CFP	5 588 F CFP	5 630 F CFP	5 643 F CFP	7%
0,0%	WF Moy	5 500 F CFP	4%				
1,4%	COM Moy	5 180 F CFP	5 180 F CFP	5 184 F CFP	5 249 F CFP	5 255 F CFP	-0,4%

Carte de paiement internationale à débit immédiat

CCSF

4 519 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole
-5,9%	NC Moy	4 564 F CFP	4 596 F CFP	4 596 F CFP	4 327 F CFP	4 327 F CFP	-4%
0,7%	PF Moy	4 713 F CFP	4 697 F CFP	4 701 F CFP	4 726 F CFP	4 732 F CFP	5%
0,0%	WF Moy	5 000 F CFP	11%				
-2,5%	COM Moy	4 647 F CFP	4 661 F CFP	4 663 F CFP	4 543 F CFP	4 547 F CFP	1%

Carte de paiement à autorisation systématique

CCSF

3 564 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole
39,0%	NC Moy	3 253 F CFP	4 036 F CFP	4 036 F CFP	4 885 F CFP	5 612 F CFP	57%
0,8%	PF Moy	3 721 F CFP	3 731 F CFP	4 011 F CFP	4 028 F CFP	4 044 F CFP	13%
0,0%	WF Moy	4 200 F CFP	18%				
18,9%	COM Moy	3 503 F CFP	3 892 F CFP	4 026 F CFP	4 435 F CFP	4 788 F CFP	34%

Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)

CCSF

106 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole
-3,9%	NC Moy	70 F CFP	77 F CFP	77 F CFP	74 F CFP	74 F CFP	-30%
25,5%	PF Moy	76 F CFP	74 F CFP	51 F CFP	51 F CFP	64 F CFP	-40%
gratuit	WF Moy	0 F CFP	gratuit				
9,7%	COM Moy	73 F CFP	75 F CFP	62 F CFP	61 F CFP	68 F CFP	-36%

Commission d'intervention (par opération)

CCSF

983 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole
2,3%	NC Moy	1 421 F CFP	1 440 F CFP	1 374 F CFP	1 360 F CFP	1 406 F CFP	43%
0,3%	PF Moy	1 295 F CFP	1 295 F CFP	1 298 F CFP	1 299 F CFP	1 302 F CFP	32%
30,0%	WF Moy	1 000 F CFP	1 300 F CFP	32%			
1,8%	COM Moy	1 351 F CFP	1 366 F CFP	1 333 F CFP	1 328 F CFP	1 357 F CFP	38%

Assurance perte ou vol des moyens de paiement

CCSF

2 903 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012	Ecart métropole
0,0%	NC Moy	2 836 F CFP	2 835 F CFP	2 835 F CFP	2 836 F CFP	2 836 F CFP	-2%
-0,1%	PF Moy	2 867 F CFP	2 867 F CFP	2 868 F CFP	2 866 F CFP	2 866 F CFP	-1%
0,0%	WF Moy	2 924 F CFP	1%				
-0,1%	COM Moy	2 854 F CFP	2 853 F CFP	2 854 F CFP	2 853 F CFP	2 852 F CFP	-2%

Frais de tenue de compte (par an)

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-2,9%	NC Moy	4 105 F CFP	4 186 F CFP	4 186 F CFP	4 063 F CFP	4 063 F CFP
-0,4%	PF Moy	4 223 F CFP	4 186 F CFP	4 191 F CFP	4 167 F CFP	4 176 F CFP
0,0%	WF Moy	7 000 F CFP				
-1,6%	COM Moy	4 204 F CFP	4 216 F CFP	4 218 F CFP	4 148 F CFP	4 152 F CFP

Frais de tenue de compte Sans Mouvement (par an)

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-3,7%	NC Moy	6 734 F CFP	3 503 F CFP	3 503 F CFP	3 374 F CFP	3 374 F CFP
1,6%	PF Moy	3 976 F CFP	4 019 F CFP	4 025 F CFP	4 075 F CFP	4 088 F CFP
gratuit	WF Moy	0 F CFP				
-0,9%	COM Moy	5 100 F CFP	3 745 F CFP	3 748 F CFP	3 707 F CFP	3 714 F CFP

Annexe 5 : Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « hors standard » (tarifs moyens tous COM)

Frais de mise en place Virement permanent

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-1,7%	NC Moy	804 F CFP	838 F CFP	838 F CFP	824 F CFP	824 F CFP
-0,1%	PF Moy	2 895 F CFP	2 881 F CFP	2 883 F CFP	2 874 F CFP	2 879 F CFP
0,0%	WF Moy	1 500 F CFP				
-2,0%	COM Moy	1 994 F CFP	1 946 F CFP	1 948 F CFP	1 906 F CFP	1 909 F CFP

Frais Virement permanent (par virement)

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,3%	NC Moy	319 F CFP	324 F CFP	332 F CFP	330 F CFP	331 F CFP
-35,5%	PF Moy	90 F CFP	92 F CFP	93 F CFP	94 F CFP	60 F CFP
0,0%	WF Moy	300 F CFP	300 F CFP	350 F CFP	350 F CFP	350 F CFP
-6,9%	COM Moy	189 F CFP	199 F CFP	203 F CFP	207 F CFP	189 F CFP

Opposition sur virement

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
gratuit	NC Moy	0 F CFP				
gratuit	PF Moy	N.S	N.S	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
gratuit	WF Moy	S.O	S.O	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
gratuit	COM Moy	N.S	N.S	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP

Frais de rejet virement

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,5%	NC Moy	1 663 F CFP	1 756 F CFP	1 756 F CFP	1 740 F CFP	1 747 F CFP
-14,5%	PF Moy	2 643 F CFP	2 633 F CFP	2 553 F CFP	2 565 F CFP	2 183 F CFP
0,0%	WF Moy	2 272 F CFP				
-9,6%	COM Moy	2 223 F CFP	2 234 F CFP	2 191 F CFP	2 178 F CFP	1 981 F CFP

Forfait sans chéquier / GPA (par mois)

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
N.S	NC Moy	N.S	N.S	N.S	507 F CFP	439 F CFP
N.S	PF Moy	S.O	S.O	S.O	N.S	N.S
gratuit	WF Moy	S.O	S.O	S.O	360 F CFP	0 F CFP
N.S	COM Moy	N.S	N.S	N.S	327 F CFP	N.S

Opposition sur chèque

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,2%	NC Moy	2 953 F CFP	2 940 F CFP	2 940 F CFP	2 924 F CFP	2 935 F CFP
0,3%	PF Moy	4 167 F CFP	4 130 F CFP	4 133 F CFP	4 139 F CFP	4 145 F CFP
0,0%	WF Moy	3 700 F CFP				
-0,4%	COM Moy	3 648 F CFP	3 590 F CFP	3 591 F CFP	3 569 F CFP	3 578 F CFP

Lettre d'injonction (ou information préalable)

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-3,9%	NC Moy	1 140 F CFP	1 131 F CFP	1 131 F CFP	1 087 F CFP	1 087 F CFP
35,9%	PF Moy	2 531 F CFP	567 F CFP	345 F CFP	469 F CFP	469 F CFP
gratuit	WF Moy	3 000 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
14,9%	COM Moy	1 976 F CFP	791 F CFP	663 F CFP	762 F CFP	762 F CFP

Frais de rejet de chèque < 5967 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
0,0%	NC Moy	3 568 F CFP	3 569 F CFP			
0,2%	PF Moy	3 563 F CFP	3 562 F CFP	3 563 F CFP	3 562 F CFP	3 570 F CFP
0,0%	WF Moy	3 580 F CFP				
0,1%	COM Moy	3 565 F CFP	3 565 F CFP	3 566 F CFP	3 565 F CFP	3 569 F CFP

Frais de rejet de chèque > 5967 F CFP

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,1%	NC Moy	5 441 F CFP	5 489 F CFP	5 489 F CFP	5 482 F CFP	5 482 F CFP
-0,3%	PF Moy	4 786 F CFP	5 021 F CFP	5 431 F CFP	5 401 F CFP	5 414 F CFP
0,0%	WF Moy	5 967 F CFP				
-0,2%	COM Moy	5 077 F CFP	5 242 F CFP	5 463 F CFP	5 445 F CFP	5 451 F CFP

Délivrance d'un chèque de banque

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,4%	NC Moy	4 071 F CFP	3 245 F CFP	2 935 F CFP	2 922 F CFP	2 922 F CFP
0,4%	PF Moy	2 520 F CFP	2 499 F CFP	2 502 F CFP	2 507 F CFP	2 513 F CFP
0,0%	WF Moy	5 000 F CFP	5 000 F CFP	3 000 F CFP	3 000 F CFP	3 000 F CFP
0,2%	COM Moy	3 204 F CFP	2 861 F CFP	2 702 F CFP	2 705 F CFP	2 708 F CFP

Opposition sur carte bancaire

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
gratuit	NC Moy	0 F CFP				
5,7%	PF Moy	3 052 F CFP	1 297 F CFP	1 079 F CFP	1 140 F CFP	1 140 F CFP
gratuit	WF Moy	0 F CFP				
2,7%	COM Moy	1 726 F CFP	699 F CFP	582 F CFP	598 F CFP	598 F CFP

Carte bancaire VISA premier

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-1,7%	NC Moy	17 184 F CFP	17 355 F CFP	17 355 F CFP	17 056 F CFP	17 056 F CFP
1,4%	PF Moy	17 161 F CFP	17 218 F CFP	17 218 F CFP	17 417 F CFP	17 466 F CFP
0,0%	WF Moy	16 500 F CFP				
-0,1%	COM Moy	17 164 F CFP	17 271 F CFP	17 271 F CFP	17 234 F CFP	17 260 F CFP

Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
gratuit	NC Moy	4 213 F CFP	2 678 F CFP	2 678 F CFP	752 F CFP	0 F CFP
2,1%	PF Moy	1 671 F CFP	1 707 F CFP	1 707 F CFP	1 742 F CFP	1 742 F CFP
gratuit	WF Moy	4 000 F CFP	0 F CFP			
-58,9%	COM Moy	2 830 F CFP	2 179 F CFP	2 179 F CFP	1 303 F CFP	895 F CFP

Opposition de prélèvement au guichet

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
gratuit	NC Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-48,7%	PF Moy	2 066 F CFP	886 F CFP	782 F CFP	401 F CFP	401 F CFP
gratuit	WF Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-50,0%	COM Moy	1 103 F CFP	450 F CFP	422 F CFP	211 F CFP	211 F CFP

Opposition de prélèvement par internet/téléphone

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
gratuit	NC Moy	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-48,7%	PF Moy	2 066 F CFP	886 F CFP	782 F CFP	401 F CFP	401 F CFP
gratuit	WF Moy	S.O	S.O	0 F CFP	0 F CFP	0 F CFP
-50,0%	COM Moy	1 160 F CFP	455 F CFP	422 F CFP	211 F CFP	211 F CFP

Frais de rejet de prélèvement (décret 2010-505)

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,3%	NC Moy	1 995 F CFP	2 031 F CFP	2 031 F CFP	2 025 F CFP	2 025 F CFP
0,4%	PF Moy	2 320 F CFP	2 254 F CFP	2 175 F CFP	2 178 F CFP	2 183 F CFP
0,0%	WF Moy	2 272 F CFP				
0,0%	COM Moy	2 182 F CFP	2 154 F CFP	2 111 F CFP	2 108 F CFP	2 111 F CFP

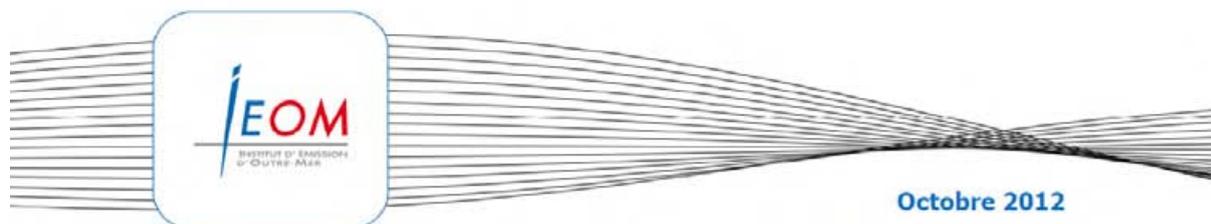
Transfert du CEL, PEL vers un autre EC

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
0,3%	NC Moy	4 871 F CFP	3 080 F CFP	4 706 F CFP	4 719 F CFP	4 719 F CFP
1,4%	PF Moy	15 907 F CFP	15 938 F CFP	15 960 F CFP	16 134 F CFP	16 181 F CFP
S.O	WF Moy	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
-0,4%	COM Moy	10 948 F CFP	10 087 F CFP	10 839 F CFP	10 769 F CFP	10 794 F CFP

Frais ATD, saisie

Var 11-12		oct 2010	avr 2011	oct 2011	avr 2012	oct 2012
-0,2%	NC Moy	14 953 F CFP	15 069 F CFP	15 069 F CFP	14 999 F CFP	15 034 F CFP
1,0%	PF Moy	8 255 F CFP	8 266 F CFP	8 277 F CFP	8 339 F CFP	8 361 F CFP
0,0%	WF Moy	17 850 F CFP	17 850 F CFP	17 000 F CFP	17 000 F CFP	17 000 F CFP
1,1%	COM Moy	11 198 F CFP	11 429 F CFP	11 426 F CFP	11 526 F CFP	11 554 F CFP

Annexe 6 : L'Observatoire semestriel des tarifs bancaires d'octobre 2012



Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les COM du Pacifique

L'IEOM établit l'observatoire public des tarifs bancaires dans les COM du Pacifique, conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81). La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les trois géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Cet observatoire d'octobre 2012 reprend les dernières données publiées par le Comité Consultatif du Secteur Financier pour la métropole, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2011, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur 126 établissements de crédit représentant 98,5% des parts de marché des comptes de particuliers.

- Par rapport à l'observatoire d'avril 2012, les tarifs moyens des services bancaires sont globalement en légère hausse. Les augmentations les plus importantes portent sur les frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement et sur la carte de paiement à autorisation systématique.
- 62% des tarifs moyens des services bancaires les plus couramment utilisés (tarifs standard) sont plus élevés dans les COM du Pacifique qu'en Métropole. Les écarts les plus significatifs concernent les deux services mentionnés ci-dessus.

Nota bene : ① la structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ② l'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits aux définitions multiples et propres à chaque établissement de crédit. ③ La liste des onze services et tarifs standard figure en bleu dans la présente publication.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} octobre 2012

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne CCSF
GESTION DE COMPTE					
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	4 061	4 179	7 000	4 152	50
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	3 374	4 089	0	3 714	
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	840	311	943	564	85
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	N5	183	50	N5	265
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	N5	N5	50	N5	30
CHEQUES					
FORFAIT SANS CHEQUER / GPA (par mois)	439	N5	0	N5	
OPPOSITION SUR CHEQUE	2 935	4 145	3 700	3 579	
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	1 087	469	0	762	
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)					
< 5 967 F CFP	3 569	3 573	3 580	3 569	
> 5 967 F CFP	5 482	5 414	5 967	5 451	
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	2 922	2 513	3 000	2 708	
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
- virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	364	244	440	304	414
- virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	18	62	0	41	3
- permanent (frais de mise en place)	824	2 879	1 500	1 909	
- permanent (par virement)	311	63	350	189	
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	0	0	0	
FRAIS DE REJET VIREMENT	1 747	2 183	2 272	1 981	
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 179	2 341	1 600	1 791	353
Frais par prélèvement	0	60	0	32	0
OPPOSITION SUR PRÉLEVEMENT					
- en agence	0	401	0	211	
- par internet/téléphone	0	401	0	211	
FRAIS DE REJET PRÉLEVEMENT (décret 2010-505)	2 025	2 183	2 272	2 111	
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	4 813	5 643	5 500	5 255	5 230
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 327	4 732	5 000	4 547	4 408
- Carte bancaire VISA premier	17 056	17 466	16 500	17 200	
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0	1 742	0	895	
- Carte de paiement à autorisation systématique	5 612	4 044	4 200	4 788	3 525
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	74	64	0	66	97
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	1 140	0	598	
DIVERS					
FRAIS ATD, SAISIE	15 054	8 361	17 000	11 554	
COMMISSION D'INTERVENTION	1 406	1 302	1 300	1 357	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 836	2 869	2 504	2 852	2 897
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE					
- du CEL PEL	N5	16 183	50	N5	

Méthodologie : les tarifs présentés sont des tarifs moyens par géographie. Chaque tarif est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne COM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

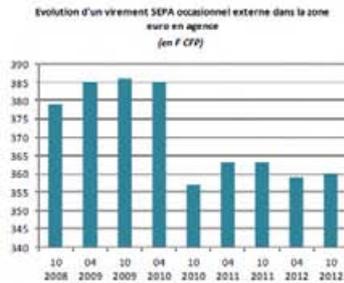
NOUVELLE-CALEDONIE
Tarifcation des services bancaires en NOUVELLE-CALEDONIE au 1^{er} octobre 2012

en F CFP	OPT NC	BNC	BO	BNPNC	SGCB	Moyenne Nouvelle-Calédonie	Moyenne CDFP
GESTION DE COMPTE							
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	2 312	3 588	0	6 972	6 300	4 063	50
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	0	7 560	0	0	7 980	3 374	
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	420	1 050	840	990	945	840	85
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	50	50	215	50	840	N5	265
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	50	50	50	50	50	N5	30
CHEQUES							
FORFAIT SANS CHEQUIER / GPA (par mois)	50	566	525	0	525	436	
OPPOSITION SUR CHEQUE	2 315	3 008	2 570	3 885	3 150	2 935	
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	1 276	50	0	0	2 415	1 087	
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)							
< 5 967 F CFP	3 528	3 579	3 580	3 579	3 579	3 569	
> 5 967 F CFP	3 528	5 964	5 965	5 967	5 967	5 482	
DELIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	1 323	4 925	2 520	3 150	3 150	2 922	
VIREMENT (vers un compte bancaire local)							
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	121	431	320	462	473	360	416
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	90	0	0	0	0	18	1
- permanent (frais de mise en place)	0	1 281	480	1 575	1 050	824	
- permanent (par virement)	231	378	320	368	368	331	
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	0	0	0	0	0	
FRAIS DE REJET VIREMENT	583	2 378	1 500	2 386	2 100	1 747	
PRELEVEMENT							
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	1 604	980	1 680	1 680	1 176	353
Frais par prélèvement	0	0	0	0	0	0	0
OPPOSITION SUR PRELEVEMENT							
- en agence	0	0	0	0	0	0	
- par internet/téléphone	0	0	0	0	0	0	
FRAIS DE REJET PRELEVEMENT (décret 2010-505)	563	2 378	2 385	2 386	2 381	2 025	
CARTE BANCAIRE							
- Carte de paiement internationale à débit différé	4 200	4 925	4 515	5 775	4 935	4 833	5 230
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	3 360	4 925	3 570	5 250	4 830	4 327	4 408
- Carte bancaire VISA premier	50	17 063	17 010	17 325	16 950	17 056	
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	50	0	0	0	0	0	
- Carte de paiement à autorisation systématique	50	4 925	3 570	4 410	6 195	5 612	3 525
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	137	105	0	105	74	97
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0	0	0	0	0	
DIVERS							
FRAIS ATD, SAISIE	7 166	16 223	15 905	17 850	17 850	15 034	
COMMISSION D'INTERVENTION	0	1 575	1 575	1 365	2 205	1 406	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	50	2 940	2 800	2 924	2 760	2 836	2 897
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE							
- du CEL PEL	50	5 145	50	5 250	4 200	N5	

SD : Sans Objet (service non proposé)
 NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



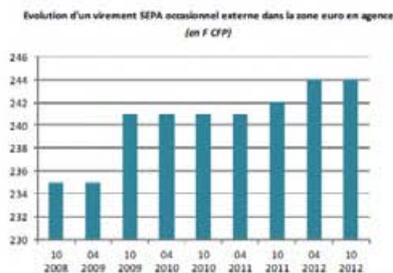
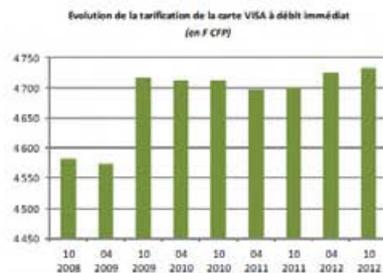
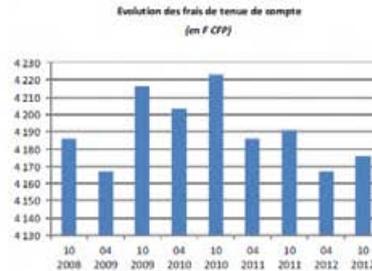
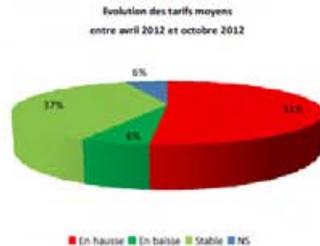
POLYNESIE FRANCAISE
Tarification des services bancaires en POLYNESIE FRANCAISE au 1^{er} octobre 2012

en F CFP	BOP	BOT	OPT FF	SOCCEDO	Moyenne Polynésie Française	Moyenne CCSE
GESTION DE COMPTE						
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	3 644	4 116	2 400	5 400	4 176	50
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	12 149	6 062	3 000	0	4 068	
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	722	0	0	350	311	85
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	644	50	83	0	183	265
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	50	50	50	100	NS	30
CHEQUES						
FORFAIT SANS CHEQUIER / GPA (par mois)	695	50	50	50	NS	
OPPOSITION SUR CHEQUE	6 073	2 666	1 760	4 817	4 145	
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	50	0	1 600	0	469	
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)						
< 5 967 F CFP	3 580	3 648	3 500	3 580	3 570	
> 5 967 F CFP	5 967	6 076	3 500	5 940	5 414	
DELIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	3 039	2 666	1 200	2 895	2 513	
VIREMENT (vers un compte bancaire local)						
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	243	301	250	220	244	414
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	183	183	0	0	62	1
- permanent (frais de mise en place)	1 943	2 425	2 300	3 786	2 879	
- permanent (par virement)	115	0	150	0	60	
OPPOSITION SUR VIREMENT	50	0	0	0	0	
FRAIS DE REJET VIREMENT	2 387	2 430	1 500	2 372	2 183	
PRELEVEMENT						
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 214	1 213	2 300	3 245	2 341	353
Frais par prélèvement	0	0	83	95	60	0
OPPOSITION SUR PRELEVEMENT						
- en agence	0	0	1 760	0	401	
- par Internet/Téléphone	0	0	1 760	0	401	
FRAIS DE REJET PRELEVEMENT (décret 2010-505)	2 387	2 430	1 500	2 372	2 183	
CARTE BANCAIRE						
- Carte de paiement internationale à débit différé	6 074	6 062	4 950	5 674	5 643	5 230
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 859	3 029	3 700	5 674	4 732	4 408
- Carte bancaire VISA premier	18 222	18 014	50	16 931	17 466	
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	6 073	0	50	0	1 742	
- Carte de paiement à autorisation systématique	3 534	5 955	50	3 786	4 044	3 525
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	117	0	117	64	97
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0	3 000	0	1 140	
DIVERS						
FRAIS ATD, SAISIE	14 578	10 184	6 000	5 928	8 361	
COMMISSION D'INTERVENTION	912	1 177	50	1 536	1 302	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	3 258	2 000	50	2 900	2 866	2 897
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE						
- du CÉL PEL	14 020	17 145	50	17 024	16 181	

50 : Sans Objet (service non proposé)
 NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



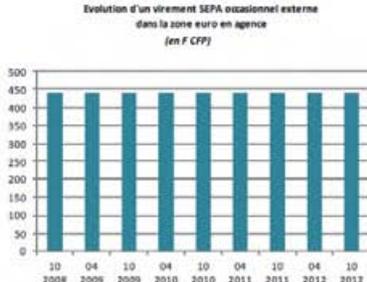
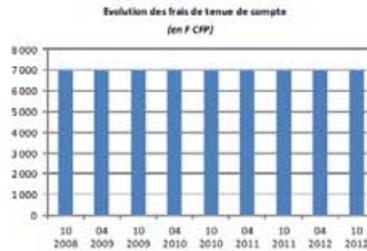
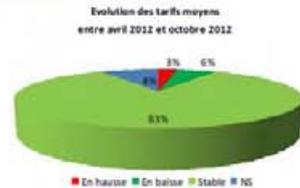
WALLIS-ET-FUTUNA
Tarification des services bancaires à WALLIS-ET-FUTUNA au 1^{er} octobre 2012

en F CFP	BWF	Moyenne Wallis-et-Futuna	Moyenne CCF
GESTION DE COMPTE			
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	7 000	7 000	50
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	0	0	
ABONNEMENT PERMETTANT DE GÉRER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	943	943	85
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	50	50	265
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	50	50	30
CHEQUES			
FORFAIT SANS CHEQUIER / GPA (par mois)	0	0	
OPPOSITION SUR CHEQUE	3 700	3 700	
LETTRE D'INJECTION (ou INFORMATION PREALABLE)	0	0	
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)			
< 5 967 F CFP	3 580	3 580	
> 5 967 F CFP	5 967	5 967	
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	3 000	3 000	
VIREMENT (vers un compte bancaire local)			
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	440	440	416
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	0	0	1
- permanent (frais de mise en place)	1 500	1 500	
- permanent (par virement)	350	350	
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	0	
FRAIS DE REJET VIREMENT	2 272	2 272	
PRÉLÈVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 600	1 600	353
Frais par prélèvement	0	0	0
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT			
- en agence	0	0	
- par Internet/Téléphone	0	0	
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2010-505)	2 272	2 272	
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	5 500	5 500	5 230
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 000	5 000	4 408
- Carte bancaire VISA premier	16 500	16 500	
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0	0	
- Carte de paiement à autorisation systématique	4 200	4 200	3 525
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	0	97
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0	
DIVERS			
FRAIS ATD, SAISIE	17 000	17 000	
COMMISSION D'INTERVENTION	1 300	1 300	989
Assurance prêt ou vol des moyens de paiement	2 924	2 924	2 897
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE			
- du CÉL, PÉL	50	50	

SO : Sans Objet (service non proposé)
 NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de SEZE
Editeur : IEOM - 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS
Imprimé par : Imprimerie Chaumont - 75010 PARIS
Achévé d'imprimer : juin 2013 – Dépôt légal : juin 2013
ISSN 2262-8800

